

santé est en déclin pour l'ensemble de la société. Certains leaders communautaires et quelques organisations locales naissantes tentent de mobiliser des ressources étrangères et locales pour régler des problèmes locaux. Cependant, certaines restrictions institutionnelles empêchent encore les organisations non gouvernementales de s'affranchir véritablement du contrôle gouvernemental.

Ces dernières années, le dossier de Cuba au chapitre de la liberté religieuse s'est nettement amélioré. Plus aucun interdit ne frappe la pratique religieuse à Cuba. Le conseil des églises cubaines a pu assumer davantage de ses fonctions civiques, notamment l'aide aux démunis et aux personnes âgées. Toutefois, l'an dernier, le gouvernement a continué à invoquer le code pénal pour poursuivre les Témoins de Jéhovah et, sur une moins grande échelle, des Adventistes du septième jour, sous prétexte que leurs membres refusent le service militaire obligatoire ou la participation à des organisations d'État. Le gouvernement a aussi durement attaqué le Mouvement évangélique chrétien en fermant plus de 90 lieux de prière et en emprisonnant 8 pasteurs évangélistes pour association illicite.

Le gouvernement cubain a toujours refusé de coopérer avec le Rapporteur spécial de la CDH pour Cuba, auquel il dénie encore l'accès à l'île. La CDH ainsi que l'Assemblée générale des Nations unies ont critiqué le refus de Cuba de collaborer avec le Rapporteur.

POSITION DU CANADA

Le principal objectif du Canada pour Cuba est de faciliter une transition pacifique vers la démocratie et une économie ouverte. Les trois dernières années, les relations entre les deux pays se sont élargies et se caractérisent maintenant par un meilleur dialogue politique et des activités plus intenses en matière de commerce et d'aide au développement. Dans ces domaines, les pouvoirs canadiens ont voulu contribuer au développement de structures qui peuvent étayer le progrès économique et politique.

Le Canada a entretenu un dialogue franc et ouvert avec Cuba au sujet des droits de la personne, tant à la Havane qu'à Ottawa. Lors de la visite au Canada du ministre cubain des Affaires étrangères, M. Robaina, en mars 1995, le ministre des Affaires étrangères du Canada, M. Ouellet, lui a fait part de notre désir de voir la situation s'améliorer, en particulier au chapitre des droits civils et politiques. Le ministre Robaina a aussi rencontré M. Ed. Broadbent du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, M. Jean-Pierre Kingsley, d'Élections Canada, et M. Ayala Lasso, Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. L'ambassade du Canada à Cuba entretient des contacts avec diverses organisations non gouvernementales, des défenseurs des droits de la personne et des communautés religieuses de Cuba, et a assisté aux procès de dissidents. Pour l'heure, l'ambassade suit de près les premiers pas du Conseil cubain (Concilio cubano), une initiative récente visant à rassembler sous les auspices d'un « Parlement de l'opposition » les principaux groupes dissidents qui partagent la volonté de contribuer à une transition pacifique vers la démocratie à Cuba. L'ambassade verse aussi une modeste aide financière pour les initiatives et les programmes qui contribuent au dialogue et à la réconciliation nationale à Cuba.

Le Canada a régulièrement co-parrainé des résolutions de la Commission des droits de l'homme et de l'Assemblée générale de l'ONU condamnant le dossier de Cuba en matière de droits de la personne.